

*Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 17 OCTOBRE 2014*

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 17 octobre 2014 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Stéphane Collet, Maire.

Présents : Collet Stéphane, Salagnac Gaétan, Martial Nicolas, Eudes Alain, Lecornu Loïc, Gardie Isabelle, Larsonneur Jean-Claude, Catherine Sandra, Montaigne Serge, Marie Myriam, Lebouteiller Mathilde, Chopin Jessica, Sauvage Cécile, Rabec David

Absente excusée : Lebas Nathalie.

Secrétaire de séance : Lecornu Loïc

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC MONSIEUR LESENECHAL DE LA DDTM (P.L.U).

Monsieur Salagnac fait le compte-rendu de la rencontre avec monsieur Lenéséchal de la DDTM concernant l'évolution du plan local d'urbanisme due à la Loi Grenelle L123-1-2 et la Loi ALUR L123-1-3 notamment de son rapport de présentation et de son PADD (projet d'aménagement et de développement durables).

Afin d'éviter que notre commune retourne au régime du RNU comme cela a été expliqué lors de la réunion du conseil municipal en date du 04 juillet 2014, le conseil municipal doit se prononcer pour poursuivre la transformation de notre POS en PLU.

D'autre part, monsieur Salagnac rappelle que monsieur Avice, architecte urbanisme nous a proposé un devis d'un montant de 12000€ TTC avec une option de restitution du PLU au format COVADIS d'un montant de 1500€ pour poursuivre et achever le PLU.

Il précise que nous avons un marché en cours avec monsieur Avice qui reprendra l'ensemble du travail réalisé à ce jour pour continuer l'élaboration du document contrairement à tout autre bureau d'étude qui devra tout réaliser.

Monsieur le Maire passe au vote :

- Pour poursuivre la transformation du POS en PLU : oui à l'unanimité*
- Pour accepter le devis de Monsieur Avice : pour à l'unanimité mais en différant la décision pour l'option « restitution du PLU au format COVADIS ».*

RAPPORT SUR LE SERVICE PUBLIC : ASSAINISSEMENT 2013

Le rapport sur le service public de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2013 est présenté par monsieur le Maire et est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

DELEGATIONS AU MAIRE

Vu le CGCT et notamment l'article L.2122-2, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, décide de donner à l'unanimité à monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget,*
- Passer les contrats d'assurance et les conventions*
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.*

SUBVENTION CCAS 2014 (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE).

Après discussion et vote, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention 2014 au CCAS d'un montant de 1200€.

SECOURS ET DOTS (compte 6713)

Après discussion et vote, le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre à la charge de la commune les frais de chauffage de l'église et donc d'annuler le versement alloué à l'Abbé YVER Tony.

INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE 2014

Suite à la circulaire n°87-225 du 2 février 1987 et après renseignements pris auprès des services de madame la Préfète nous informant qu'il n'y a pas d'augmentation de prévue pour l'année 2014, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le montant de l'indemnité allouée en 2013 soit 96.55€ qui sera versée à l'Abbé YVER du presbytère de St-Jean de Daye.

MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ -

INDEX D'INGENIERIE à appliquer pour 2014 : 1,15

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 14 septembre 2012,

Le conseil municipal demande pour 2014 le versement de 117,62€ soit :

(65 x 0,035) + 100 x 1,15

DEVIS PANNEAUX DE SIGNALISATION (STOP, MISE EN ZONE 30)

Suite à diverses réclamations concernant des problèmes de vitesse dans le bourg et dans la rue des Aumônes et afin de sécuriser les lieux fréquentés par les enfants (école..), le conseil municipal a décidé de limiter la vitesse à 30km/h sur une partie de la rue du 12 juillet 1944, la voie passant devant la mairie jusqu'aux toilettes publics et sur toute la rue des aumônes. Un panneau « STOP » va également être implanté à la sortie de la rue des aumônes côté bourg.

Monsieur Eudes, adjoint à la voirie, propose donc deux devis.

Le conseil municipal retient celui de l'entreprise « signature » de Moyon s'élevant à la somme de 1164€ TTC. et vote la décision modificative suivante :

- Op. 15 Modif. Doc. Cpte 202 - 1200€
- Op. 12 Voirie Cpte 2158 + 1200€

CONVENTIONS

1) CONVENTION TRIPARTITE ENTRE ST-LO AGGLO, LA COMMUNE DE LA LUZERNE ET LA COMMUNE DE SAINT ANDRE DE L'EPINE

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention tripartite ayant pour objet d'attribuer une aide au titre d'un fonds de concours pour faciliter la mise en valeur des chemins d'intérêt communautaire sous réserve de l'engagement de la commune à entretenir les chemins réhabilités grâce à cette aide.

Les communes de La Luzerne et de Saint André de l'Epine ont présenté un dossier technique pour la réfection d'un chemin limitrophe St-André/La Luzerne dont le coût est de 4920€ HT L'aide attribuée à la commune de la Luzerne porteuse du dossier est égale à 2460€ HT.

Madame LECONTE Danièle, Maire de la Luzerne nous a transmis un courrier s'engageant à nous en reverser 50% soit la somme de 1230€ HT.

2) CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Monsieur le maire présente le projet d'effacement du réseau orange impasse Balleroy qui est refusé à l'unanimité par le conseil municipal : la convention est donc sans objet .

INFORMATIONS DIVERSES

- *Demande d'aide pour une enfant domiciliée à Saint-André de l'Epine concernant un séjour culturel et pédagogique en Italie dont le coût est de 400€ par élève. Après discussion et vote, le conseil municipal refuse de participer à l'unanimité.*

- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le reversement communal effectué par Saint-Lô agglo au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élève à la somme de 4717€ soit 2117€ de plus que la prévision budgétaire.*
- *Monsieur le Maire a rencontré monsieur Desplanques, directeur de Manche Habitat, et a sollicité une estimation du service des domaines pour le local commercial actuellement inoccupé.*
- *Monsieur le Maire n'a pas connaissance à ce jour d'un éventuel repreneur pour le commerce.*
- *Monsieur le Maire a contacté l'entreprise Laplace qui va commencer l'épavage d'automne en fin de mois.*
- *Monsieur le Maire donne lecture de la liste des commissions siégeant à la communauté d'agglo conformément aux compétences transférées.*
- *Monsieur Martial présente l'esquisse d'une fresque créée par un artiste d'art plume qui pourrait être réalisée sous le hall de l'entrée de l'école pour un montant de 1380€. Après discussion et vote, le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.*
- *Monsieur Martial étudie les contrats d'assurances actuels dont la cotisation 2014 s'est élevée à 5483€. Il informe le conseil municipal qu'il a contacté d'autres organismes afin de pouvoir comparer les garanties et les prix.*
- *Monsieur Martial informe le conseil municipal que la rénovation de la mairie effectuée par l'employé municipal s'est élevée à la somme de 343€ et que pendant la semaine 44, il nettoiera également les bâtiments communaux à l'aide d'un nettoyeur haute pression et d'une nacelle loués pour réaliser ces travaux d'entretien .*
- *Lors de la réunion du conseil municipal en date du 04 juillet 2014, Madame Marie avait demandé s'il serait possible d'aménager la voirie de la RD 972 pour se rendre à la Boulaye notamment par une ligne blanche continue. Monsieur le Maire a donc contacté Monsieur Violette, responsable des routes départementales, qui est venu sur place constater ce problème de dangerosité. Afin de pouvoir prendre toute décision, le conseil municipal attend le résultat de l'étude des services techniques du conseil général.*

Le Maire,